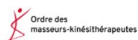


Le bulletin de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
Juin 2026

Le bulletin n'est pas lisible ?
[Visualisez-le dans votre navigateur.](#)



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes
N°79 LE BULLETIN DE L'ORDRE
DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Mon ordre OFFICIEL

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DES ASSESSEURS DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIÈRE INSTANCE DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES DU GRAND-EST

RÉSULTATS

Ce 11 juin 2026, vous avez pu voter pour élire de nouveaux assesseurs afin de combler des postes vacants au sein de la chambre disciplinaire de première instance (CDPI) de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Grand-Est (section externe, collège libéral). Ils assureront les missions qui leur sont confiées pour la durée du mandat restant à courir.

Les mandats concernés par l'élection complémentaire étaient les suivants :

- 1 membre titulaire de la section externe du collège libéral (2021-2027) ;
- 1 membre titulaire de la section externe du collège libéral (2024-2030) ;
- 1 membre suppléant de la section externe du collège libéral (2021-2027) ;
- 2 membres suppléants de la section externe du collège libéral (2024-2030).

Le bureau de vote du conseil régional a procédé au dépouillement des bulletins de vote. La séance était publique et les électeurs pouvaient être présents pour assister à l'ouverture de l'urne. Nous vous invitons à découvrir ci-dessous les résultats :

[Accéder au procès-verbal](#)

Les assesseurs de CDPI sont chargés d'examiner les manquements aux devoirs professionnels et aux règles déontologiques commis par les kinésithérapeutes qui ont fait l'objet d'une plainte disciplinaire.

Copyright © 2026 "Ordre des masseurs-kinésithérapeutes" tous droits réservés.

This email was sent to [«Adresse e-mail»](#)
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes - 91 Bis Rue Du Cherche-Midi - 6E ARRONDISSEMENT - PARIS 75006 - France